



COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2014 A 20 H 30

Étaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, et Paul PINSARD.

Étaient absents excusés : Aline JACQUET, Josiane LINON, Violette MARCHADIER, Jean-Luc SEGUY.

Ayant donné procuration : Josiane LINON à Serge LINON, Jean-Luc SEGUY à Jacques POUGET, Violette MARCHADIER à Karine BACH.

Monsieur Daniel PASQUIER est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, observations sur le compte-rendu du 3 Novembre 2014 en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Pour information, une décision par délégation a été prise depuis la dernière séance :

2014-24 : attribution du logement T2 situé à La Vayssade par Mme LE RALLIC Brigitte pour un montant de 232.19 €.

ORDRE DU JOUR

1 – Délégation au Maire selon l'article L 2122-22 du CGCT

Suite au conseil municipal du 3 novembre, il avait été retiré la délégation au Maire pour « *exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal* ».

Cette délégation avait été retirée temporairement pour traiter une demande d'aliénation d'un bien concernant directement Monsieur le Maire à titre personnel.

Je vous propose à présent d'attribuer de nouveau cette délégation au Maire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée propose à l'unanimité de déléguer de nouveau cette compétence au Maire.

2 – Révision des commissions municipales

Suite à la démission de Mme MIREY Manuelle survenue le 27/10/2014 et la prise de fonctions de Violette MARCHADIER, il lui est proposé de revoir la liste des commissions municipales afin de lui permettre de s'inscrire dans telle ou telle.

Mme MARCHADIER Violette était absente du conseil municipal mais a transmis des informations, elle souhaite s'inscrire dans la commission voirie présidé par Paul PINSARD et la commission fleurissement présidée par Marie-Christine LAPEYRE. De plus, Magali BOISSET souhaite s'inscrire dans la commission voirie présidé par Paul PINSARD et Daniel PASQUIER confirme sa démission de la commission communication présidé par Philippe PARIAT.

Suite à ces changements, la mise à jour sera faite avec une nouvelle délibération approuvée à l'unanimité.

3 – Décision modificative budgétaire n° 2 budget principal

Comme à chaque fin d'année budgétaire, après l'établissement du budget de la collectivité au printemps et son exécution tout au long de l'année, il est nécessaire de faire un point sur les crédits disponibles à chaque chapitre de la section de fonctionnement et à chaque opération de la section d'investissement.

Je vous propose à la section de fonctionnement, une augmentation de crédits de **24 000 €** en dépenses et en recettes. Ces crédits supplémentaires sont ventilés sur l'ensemble des chapitres afin de pouvoir terminer la gestion 2014.

Je vous propose à la section d'investissement, une augmentation de **527 300 €** pour nous permettre de finaliser les opérations d'investissement en cours qui seront achevées soit en fin d'année soit d'ici le vote du prochain budget. Afin de ne pas retarder les paiements aux entreprises, il est préférable d'anticiper les crédits pour constituer les restes à réaliser nécessaires.

Je vous propose le détail de la décision modificative n° 2 jointe en annexe du compte-rendu. Cette décision modificative traduit une partie de l'avant –projet du budget 2015.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal pour un montant global de 551 300 €

4 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bourg – secteur II

Le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'étude d'un deuxième secteur de l'opération cœur de village avec le choix d'une maîtrise d'œuvre.

Le secteur à aménager est joint également en annexe du compte-rendu avec 7 secteurs à l'étude.

La consultation a été réalisée selon l'article 28 du Code des marchés publics en procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé en date du 16/10/2014, publication dans la Dépêche du Midi le mardi 21/10/2014.

La date limite de remise des offres était fixée au 13/11/2014 à 12 h.

10 plis ont été déposés.

L'ouverture s'est déroulée le 13/11/2014 à 14 h.

Le résultat à l'ouverture est le suivant, avec uniquement le montant de chaque offre en HT :

- 1 – COLIBRIS VRD domicilié à Brive (19) pour un montant d'honoraires de 25 207.50 €,
- 2 – SARL CITEA domicilié à Bias (47) pour un montant de 22 500 €,
- 3 – ATELIER A – AVL domicilié à Toulouse pour un montant de 31 200 €,
- 4 – SARL GETUDE domicilié à Capdenac Gare (12) pour un montant de 26 520 €,

- 5 – SOL et CITE domicilié à Toulouse pour un montant de 35 100 €,
- 6 – UN POUR CENT PAYSAGES domicilié à Albi (81) pour un montant de 26 960 €,
- 7 – BE DORVAL domicilié à Saint-Céré pour un montant de 25 166.50 €,
- 8 – SARL BERG domicilié à Toulouse pour un montant de 14 820 €,
- 9 – Eric MORAND domicilié à Saint Antonin Noble val pour un montant de 25 350 €,
- 10 – CIE ingénierie Sud-Ouest domicilié à Labège (31) pour un montant de 29 900 €.

L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage A2C de Gourdon, le règlement de la consultation comprend deux critères pour l'analyse, le critère prix : 40 % et le critère valeur technique pour 60 %.

A l'issue de l'analyse des offres, un premier classement est effectué et une phase de négociation est réalisée avec un entretien pour les 3 premiers candidats.

Le résultat du classement est le suivant :

- 1 - UN POUR CENT PAYSAGES domicilié à Albi (81) pour un montant de 26 960 €,**
- 2 - Eric MORAND domicilié à Saint Antonin Noble val pour un montant de 25 350 €,**
- 3 - COLIBRIS VRD domicilié à Brive (19) pour un montant d'honoraires de 25 207.50 €,**

Les entretiens se sont déroulés le vendredi 28 novembre 2014 au matin.

Une dernière offre était sollicitée auprès de chaque candidat pour le jeudi 4 décembre 2014 à 12h.

Le classement définitif établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage est le suivant et demeure inchangé :

- N° 1 : UN POUR CENT PAYSAGES domicilié à Albi (81) pour un montant de 23 010 € HT,**
- N° 2 : Eric MORAND domicilié à Saint Antonin Noble val pour un montant de 25 350 € HT,**
- N° 3 : COLIBRIS VRD domicilié à Brive (19) pour un montant d'honoraires de 24 375 € HT,**

La commission propose à l'assemblée de suivre la proposition d'A2C et d'attribuer le marché à **UN POUR CENT PAYSAGES** domicilié à ALBI (81) pour un montant de 23 010 € HT soit un montant de 27 612 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée attribue à l'unanimité la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de bourg phase II au bureau un pour cent paysages pour un montant de 23 010 € HT, soit 27 612 € TTC et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

5 – Bilan opération de travaux : réhabilitation et extension de la mairie

Suite à l'exécution de cette opération de réhabilitation, il est forcé de constater le besoin de réajustement des travaux en plus ou en moins de chaque corps d'état.

Je vous propose les avenants suivants :

Le LOT 5 : menuiseries extérieurs : ALUFER de Montauban : - 2 813 € HT soit 3 375.60 € TTC.

Le LOT 6 : plâtrerie – isolation : VALERY de Cahors : marché complémentaire d'un montant de 14 492.17 € HT, soit 17 390.60 € TTC.

Le LOT 9 : peintures : POUSSOU de Caussade : 3 434.95 € HT soit 4 121.94 € TTC.

Le LOT 10 : électricité : FAUCHE de Cahors : 1118.14 € HT, soit 1 341.77 € TTC.

Le LOT 11 : plomberie : PISONERO de Cahors : 30 € HT soit 36 € TTC,

Le LOT 12 : Chauffage : PISONERO de Cahors : - 1 705 € HT soit - 2 046 € TTC.

Le montant global du marché de travaux initial s'élève à 510 921.03 € HT

Le montant global du marché après avenant et marché complémentaire s'élève à 521 197.58 € HT.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Patricia CHATELIN, les avenants présentés ci-dessus et autorise le Maire à les signer et transmettre au contrôle de légalité.

6 – Restauration des 3 dernières chapelles, des vitraux du chevet et du bas-côté Nord et mise en accessibilité

Suite à la réalisation des 3 premières chapelles (1 en 2010 et 2 en 2014), je vous propose d'étudier la restauration intérieure des 3 dernières chapelles (Sainte Anne, St Joseph, et le Sacré-Cœur de Jésus, y compris la restauration des vitraux du chevet et du bas-côté Nord et mise en accessibilité de l'édifice).

Mme Gaëlle DUCHENE et Mme Marion SARTRE, architectes du patrimoine en charge de la mission de maîtrise d'œuvre viennent de finaliser l'étude préalable.

Les coûts prévisionnels s'élèvent à :

- Restauration de la chapelle Saint Anne : 46 395.60 € HT
- Restauration de la chapelle Saint Joseph : 45 443.59 € HT
- Restauration de la chapelle du Sacré Cœur de Jésus : 46 312.30 € HT
- Restauration des vitraux : 34 353.16 € HT
- Mise en accessibilité : 40 517.00 € HT
- Travaux complémentaires : 5 155.43 € HT

Soit un coût des travaux et honoraires de **218 177.08 € HT**.

Je vous propose dans un premier temps de m'autoriser à signer le permis de construire à venir et dans un deuxième temps, je vous soumetts le plan de financement afin de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette restauration.

Le montant prévisionnel des travaux et honoraires est de 218 177.08 € HT,

Les financeurs potentiels sont :

- l'Etat (35 %) soit 76 361.98 €
- Le Département (20%) soit 43 635.41 €
- La Région Midi Pyrénées (25%) soit 54 544.27 €.

Total du financement extérieur : 174 541.66 €

- Fonds libres ou emprunts y compris la TVA : 87 270.84 €
- Montant de l'opération TTC : 261 812.50 €

L'association ST QUIRIN sera sollicitée dans un deuxième temps, en fonction du financement obtenu.

Après examen et délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers.

7 – Régime indemnitaire : création et révision enveloppe

La collectivité a instauré depuis octobre 2000 un régime indemnitaire.

Plusieurs révisions des enveloppes budgétaires ont été effectuées depuis l'instauration, la dernière date du 18/10/2013.

Je vous propose de revoir et revaloriser l'enveloppe du régime indemnitaire à effet du 1^{er} janvier 2015 et de créer de nouvelles enveloppes pour la filière technique suite au recrutement du responsable technique arrivant au 1/01/2015.

Je vous propose les montants suivants :

- Création d'une enveloppe pour l'ISS (indemnité spécifique de service) d'un montant de 4 343 €
- Création d'une enveloppe pour la Prime de service et rendement pour un montant de 1380 €,
- Revalorisation de l'enveloppe de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) : 6 250 €
- Revalorisation de l'enveloppe de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) : 24 910 €

Le montant global de l'enveloppe toutes primes confondues est de 36 883 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les montants des enveloppes détaillées ci-dessus et autorise le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution.

8 – Recensement de la population 2015 : création d'emplois d'agents recenseurs

Depuis le 1er janvier 2004, les opérations de recensement de la population se déroulent une fois tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Le précédent recensement date de l'année 2010, donc en janvier – février 2015 nouveau recensement.

Pour effectuer cette collecte de données, nous avons besoin d'agents recenseurs. En fonction du développement de la commune, 4 secteurs sont déterminés et imposent le besoin de 4 personnes.

Ces emplois seront pourvus par du personnel non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26/01/1984, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Les agents seront rémunérés sur la base d'une activité accessoire forfaitaire calculée en fonction du nombre de documents de recensement traités.

Je vous propose la création de 4 emplois d'agents recenseurs (3 + 1 de secours en cas d'imprévu), un agent titulaire à temps non complet s'occupe d'un secteur du recensement et Bénéficiera d'heures complémentaires.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de créer 4 emplois d'agents recenseurs et autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

9 – Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public

Le nouveau gestionnaire de l'eau VEOLIA propose une convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie, les modalités de la convention sont les suivantes :

L'organisme s'engage à faire une vérification annuelle des matériels de lutte contre l'incendie, à tenir à jour l'inventaire des poteaux, à participer à la réception et mise en service de nouveaux poteaux ou bouches d'incendie.

Les opérations annuelles effectuées consistent en :

Vérification de l'accessibilité et de l'état général de l'appareil,

Vérification de la mise en eau et de l'étanchéité de l'appareil,

Vérification du niveau de performance de l'appareil.

Pour tout remplacement de pièces, ce n'est pas prévu dans la vérification et il faut se référer au bordereau de prix joint à la convention.

La rémunération du prestataire est de 35 € HT par appareil contrôlé (poteau ou boucle d'incendie) et par an, ce montant est soumis à révision annuelle.

Les frais d'entretien avec réparation de pièces défectueuses sont traitées à part par devis selon l'application d'un bordereau de prix unitaire.

Après examen et délibération, le Maire propose de surseoir à ce conventionnement et de revoir en détail le parc de lutte contre l'incendie.

10 – Désignation d'un élu au SYDED : référent environnement

Le SYDED joue un rôle important dans la préservation de l'environnement. Le comité syndical s'est prononcé dans sa séance du 3/10/2014 en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale. Ils devraient permettre à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune.

Nous avons reçu la candidature spontanée de Josiane LINON pour le référent environnement, elle est déléguée titulaire au SICTOM les marches du Sud Quercy.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la candidature de Josiane LINON et la désigne Référent Environnement pour la commune de LALBENQUE.

11 – Questions diverses

- Suite à l'exécution du lot « plantations » de l'entreprise JARRIGE sur les agrandissements des cimetières de Lalbenque et de St Hilaire, je vous informe d'une moins-value sur ces travaux de 771.06 € HT, soit 925.27 TTC.

Le montant des marchés initiaux est le suivant :

Lalbenque : 3894.12 € HT

St Hilaire : 2538.56 € HT

Soit un montant global de 6432.68 € HT, 7719.22 € TTC.

Les montants des marchés après avenant sont :

Lalbenque : 3 444.06 € HT

St Hilaire : 2 217.56 € HT

Soit un montant global de 5661.62 € HT, soit 6793.94 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant proposé ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

- Lors du conseil municipal du 27/02/2014, il a été pris un accord de principe pour l'octroi d'une subvention pour le collège Emile Vaysse concernant un voyage à PARIS pour 7 élèves soit 140 €. Au moment de l'élaboration du budget en avril 2014, cette subvention a été omise d'être inscrite dans l'annexe budgétaire prévue à cet effet. Afin de régulariser, je vous propose de prendre une délibération spécifique afin de pouvoir mandater cette subvention au Collège Emile Vaysse. Décision à l'unanimité pour prendre la délibération correspondante.

- Monsieur le Maire sollicite son assemblée pour lui permettre de faire un courrier de sollicitation auprès de la Préfecture pour un dépôt de dossier de DETR 2015 pour un nouveau secteur d'aménagement. Accord à l'unanimité.

- Pour information, le Maire transmet à chaque élu, le plan cadastral pour le futur projet de plaine de jeux, avec les parcelles déjà achetées auprès de Monsieur BRUGIDOU et les parcelles 96-97-108-109-110 pour une surface de 16 463 m² à acquérir.

Il sollicite l'aval du conseil municipal pour lui autoriser à négocier l'achat de ce foncier complémentaire. Accord à l'unanimité.

-Karine BACH intervient sur l'avancement de son groupe de travail sur l'introduction des produits bio et des circuits courts au sein de la cantine scolaire. Elle propose de valider un devis avec Bio 46 pour effectuer une première étape dans cette démarche pour un montant de 1 075 € HT qui consiste à effectuer un diagnostic complet sur place à la cantine scolaire pour effectuer un plan d'action. Elle sollicite un budget d'environ 5 000 € en 2015 pour avancer sur le projet. Monsieur le Maire souhaite que les activités périscolaires soient associées au projet pour la nutrition et la gestion des déchets.

-Christel MARTINEZ relate la réunion du jeudi 27 novembre avec les enseignants, les parents d'élèves et les animateurs du périscolaire sur la modification souhaitée des horaires des temps périscolaires des 3/4h/jour, soit 3 h/semaine suite à la réforme de l'Etat mise en œuvre en septembre 2013. La commission a vérifié la faisabilité de l'organisation en fonction des propositions faites par les enseignants et parents d'élèves et vont se réunir de nouveau pour faire le point et prendre une décision.

-Serge LINON informe l'assemblée de la création de deux nouvelles associations sur Lalbenque, à savoir : Lalbenque et Image présidé par Monsieur PERNOT et Cahors Modélisme Bateau présidé par Alain REMIZE.

-Paul PINSARD fait écho de la commission voirie, avec une modification de l'emplacement de la signalisation du panneau 50 km/h à l'entrée du chemin rejoignant le bourg par l'accès au cimetière de Lalbenque. Mise en sécurité du chemin de Trigodina, avec une pré-signalisation avec voie sans issue sauf desserte locale dans les deux sens (à partir de la RD6 chemin de Bournel et du chemin de Mercadié)

Pour information, le 13 et le 14 janvier 2015 : visite culturelle d'une compagnie de militaires du camp de Caylus, ils seront hébergés à la salle des fêtes de St Hilaire.

-l'exposition des Amis de Lalbenque sur les Poilus à la salle communautaire sera prolongée d'une semaine sur sollicitation des militaires présents sur la commune, car cette exposition devait s'achever le 11/01/2015.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

A LALBENQUE, le 15 Décembre 2014
Le Maire

J.POUGET.